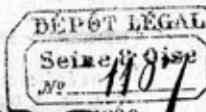


LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTERETS LOCAUX

REPUBLICAIN INDEPENDANT, POLITIQUE & LITTERAIRE

PARAISANT LE DIMANCHE



ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE SAINT-GERMAIN, NANTERRE

PRIX DES RECLAMES & ANNONCES : Réclames, la ligne 1re page 1 fr., 2e page 0 fr. 75, 3e page 0 fr. 50

Cabinet de M. Edouard Lambert 18, Boulevard du Levant 18 NANTERRE

AFFAIRES LITIGIEUSES — RECouvreMENTS ASSURANCES

VENTE & LOCATION DE PROPRIÉTÉS

LOCATIONS DE SUITE Grande MAISON comp. — 2° Corps de ferme confortable.

MAISON de campagne de style, avec tourelle 2 étages, salle de manger, cuisine, offices; au 1er, 5 chambres, cabinet de toilette, salle de bains, billard; au 2e, 6 chambres de dom., Belvédère; Jardin boisé de 4000 mètres. — 8.000 fr.

MAISON avec jardin de 700 m. en plein rapport à proximité ch. de fer et du tramway Location exceptionnelle, 700 fr.

MAISON de campagne bien située, emplacement d'avenir, location 3.000 f. sans non-valeurs, dernier prix 40.000 fr., revenu net sans aléa 8 %.

MAISON de campagne, construction élégante, à 10 min. de la gare et du tramway, 4 pièces au r.-de-ch., 3 chambres et 2 cabinets au 1er. Grenier. — Jardin fruitier de 750 m. — 900 fr.

APPARTEMENT confortable, 5 min. de la gare, sur boulevard. Loyer 360 fr.

A louer de suite, EN MEUBLE, belle Propriété à 3 min. de la gare, 6 chambres à coucher. Parc de 6000 m. Arbres séculaires. — Saison 1000 fr.

Occasion exceptionnelle BEAU DOMAINE, à 4 kil. de Vichy.

Ce domaine comprend : 1° Maison de maître, dite château; très élégante et de bonne construction.

PROPRIETE, près Bric-Comte-Robert. Maison sur caves et sous-sol. 2 perrons, salon, salle à manger, bureau, cuisine, 4 chambres au 1er, grenier au-dessus.

Construction élégante. Nombreuses dépendances. Jardin anglais, potager et fruitier en plein rapport. Contenance : 2300 m. Prix : 14.000 fr. Facilité de paiement.

Fonds de Commerce d'Épicerie dont l'importance, par sa position, ne fera que s'accroître. Prix 8.000 fr.

GRANDE EPICERIE CENTRALE PRODUITS ALIMENTAIRES Maison spécialement recommandée

Ancienne Maison LESIMPLE P. DUBOUX Successeur 2, Rue du Marché, NANTERRE

SPECIALITE DE CAFES VINS & SPIRITUEUX Tous nos Produits sont de Premier Choix. — Tous les Vins vendus à la Maison sont garantis naturels, venant directement des propriétaires.

VINS depuis 0 fr. 40 CAFÉ INCOMPARABLE Le Seul vrai mélange d'Amateurs Café mélange supérieur 2 80 Café mélange 2e Choix 2 40 1er Choix 2 60

DÉPÔT DU TIE SAMSON LIVRAISON A DOMICILE

VIDANGES A VAPEUR DE RUEIL Rue des Chateaupieds — Avenue du Chemin-de-Fer

ANCIENNE MAISON V° BALLAY ALEXANDRE LE BOTMEL

SUCCESSEUR SPECIALITE POUR EPUISEMENT DE PIECES D'EAU, PURINS ET CITERNES PRIX: 5 FRANCS le METRE CUBE

A VENDRE à Bougival, 13, quai Boissy-d'Anglas, un TERRAIN divisé par lots, de 100 mètres de façade, propre à la construction, depuis 4 francs le mètre

LA MANGANINE, couleur à l'huile très brillante et solide PEINTURES AU VERNIS LA RESISTANTE, Couleur à la colle en 14 nuances

URALDA se... véritable PEINTURE EMAIL VERNIS EMAIL FROID, SICCATIF POUR PARQUETS ENDUITS, COULEURS HUILES, VERNIS, MASTICS, OCREs, etc.

CARBURE DE CALCIUM Pour Appareils et Lanternes DAZEVILLE 17, rue du Bois NANTERRE

USINE A GAZ DE RUEIL

Table with 3 columns: Prix à l'usine, Rendu en cave, Livraison à domicile. Rows for No 0, 1, 2, Grésillon.

Par 50 hectolitres, les prix rendus en cave seront diminués de 0,05 Par 100 hectolitres, les prix rendus en cave seront diminués de 0,10

Installations de gaz complètes fournies par la Compagnie Pour 1 bec et 1 fourneau, location mensuelle 1 fr. 25 Pour 3 becs et 1 fourneau, location mensuelle 1 fr. 50

En plus de ces locations, l'abonné n'a à payer chaque mois que le gaz consommé.

4, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 4 RUEIL OPTIQUE PENCE-NEZ et Lunettes

L. LEHIEULLE Horloger de la Ville et de la Compagnie des Tramways de Paris à Saint-Germain

REMONTAGES DE PENDULES A L'ANNEE Réparations en tous Genres FANTAISIE RICHE - ARTICLES DE FUMEURS

ACHAT D'OR & D'ARGENT

INSTALLATION, NEUF & ENTRETIEN D'USINES EN TOUS GENRES BARON, Constructeur-Mécanicien

Travaux de précision, Fiches de tours sur bois et tous métaux - Travail à façon

USINE A VAPEUR Bicyclettes et Tandems sur commandes - Réparations de Cycles

Imp. HUBY, 22 r. Maurepas, Rueil et 36, r. St-Germain, Nanterre

FÊTE D'AUTOMNE 1899

Quartier de la Gare Organisée par souscription publique avec le concours de la Municipalité, des Sapeurs-Pompiers, de la Fanfare municipale

LES Samedi 2, Dimanche 3, Jeudi 7 et Dimanche 10 Septembre

SAMEDI 2 SEPTEMBRE, à 9 h. du soir Ouverture de la fête par des salves de bombes GRANDE RETRAITE AUX FLAMBEAUX

DIMANCHE 3 SEPTEMBRE Grand Festival Excentrique de Bigotphones

Sociétés y prenant part : Les Bigotphones de Sainte-Geneviève, Les Joyeux de Croissy, Les Sans-Gêne du XVIII.

LES ... DU 1er ARRONDISSEMENT Société de Clairons et Tambours

A une heure, avenue de la Gare : Réception des Sociétés. — A 1 h. 1/2, place du Marché et Square de la Gare : Concours d'Exécution.

DISTRIBUTION DES RECOMPENSES sous la Tente du Bal Pendant le Festival de Bigotphones

EXERCICES DE BRANCARDS ET MANOEUVRES par LES AMBULANCIERS DE FRANCE

Jeu 7 Septembre, à 9 h. du soir, sq. de la Gare GRAND CONCERT Par la Fanfare municipale des Sapeurs-Pompiers, sous la direction de M. A. Walter

ILLUMINATIONS et Embrasement du Square DIMANCHE 10 SEPTEMBRE

FÊTE NAUTIQUE Course aux Canards - Concours de Natation Organisée avec le concours de l'Association Sportive de l'Onet

A 3 heures 1/2, Square de la Gare GRAND CONCERT SYMPHONIQUE par la Société des Concerts Symphoniques de Nanterre, sous la direction de M. Léon Soyser, de l'Opéra

A 9 h. du soir, sur les bords de la Seine GRAND FEU D'ARTIFICE avec Feu Nautique

Pendant la durée de la fête BAL-CASINO-TIVOLI Chevaux de bois, vélocipèdes, tira de salon, loteries, attractions nombreuses et variées. — Nouvelles et brillantes ILLUMINATIONS

PARTIE OFFICIELLE

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu sommaire de la séance du Conseil municipal du 26 août 1899.

Présidence de M. Hennape, maire. La séance est ouverte à neuf heures. Tous les conseillers sont présents.

M. Mantelet, est nommé secrétaire. Après lecture par M. Caroni du procès-verbal du 20 mai, M. Mantelet donne connaissance d'une lettre qu'il a reçue de la Préfecture de la Seine au sujet de ce procès-verbal et de la réponse qu'il y a faite.

Le Conseil décide l'achat immédiat, pour les pompiers, d'une pompe aspirante et foulante votée depuis longtemps, mais dont l'achat avait été retardé par suite du manque de place.

M. Mantelet, rapporteur de la commission des travaux, propose au lieu de modifier le local actuel des pompiers d'établir dans l'ancien cimetière les locaux nécessaires pour les pompiers et la Nanterrienne et de rendre les locaux actuels aux différents services de la Mairie.

Le repavage de la rue du Chemin-de-Fer a amené naturellement l'examen de la rue du Docteur-Foucault (ancienne rue du Quignon) pour laquelle il faut l'urgence, assurer l'écoulement des eaux.

Cette question est renvoyée à la Commission eau et gaz.

Le Conseil adopte le prix de 7 francs le mètre pour un terrain que M. Bernard demande à acheter rue Pasteur.

Une subvention de 200 francs est accordée à la Nanterrienne qui s'est rendue au concours de Saint-Nazaire où elle a obtenu un brillant succès.

Communication est donnée : 1° D'une lettre de la Préfecture au sujet du règlement des trois annuités de 2,000 francs, part de la commune dans la transformation de la rigole qui va à la Seine en égout couvert. Adopté.

2° D'une lettre de M. Vanier qui cédera à la commune une maison rue de l'Eglise, pour la somme de 14,000 fr.

3° De différentes lettres ou pétitions concernant l'établissement ou le déplacement de becs de gaz, de bouches d'eau ou d'incendie, qui sont successivement renvoyées aux commissions compétentes.

M. le Maire propose la construction au cimetière d'un monument pour les victimes du Devoir, et annonce qu'il a le projet de faire une fête de la Reconnaissance pour célébrer les noms des bienfaiteurs de la ville. Il annonce en même temps que l'Association des Anciens élèves fondée par M. Giraud désire aussi s'affirmer par une fête de famille. Les trois projets groupés sont renvoyés aux commissions compétentes (fêtes, finances).

MM. Roy et Blusson, délégués pour la révision de la liste des électeurs consulaires sont maintenus dans ces fonctions.

M. le Maire expose les démarches qu'il a faites pour l'acquisition du

square de la Gare : la Compagnie accepterait trente mille francs le 20 septembre et le reste en dix annuités et il développe les différents moyens qui lui paraissent propres à faire aboutir l'affaire : nouvelle demande de délai, vente de terrains appartenant à la commune, demande de subvention au Conseil général; le Conseil approuve et tout en reconnaissant les difficultés que présente l'opération espère qu'on finira par aboutir.

L'affaire est renvoyée aux deux commissions voirie et finances.

Le Maire (à propos du prix du gaz au Petit-Nanterre) annonce que la Compagnie qui a poussé sa canalisation jusqu'à la Maison départementale est toute disposée à la continuer dans le Petit-Nanterre si on lui donne les garanties nécessaires.

Les habitants du Petit-Nanterre demandent un passage régulier derrière la Maison départementale. — Renvoyé à la commission de voirie ainsi que le projet de mise en viabilité de la rue des Rosiers.

La séance est levée à onze heures et demie.

Nanterre, 28 août 1899. MANTELET.

Vu le maire : A. HENNAPE.

Lettre de M. le Préfet à M. le Maire

Paris, le 22 août 1899. Monsieur le Maire, Après les explications que vous m'avez fournies au sujet des incidents soulevés au sein du Conseil Municipal au début de la séance du 4 août courant, j'ai l'honneur de vous informer que je viens d'invoquer M. Mantelet, secrétaire élu du Conseil, à se conformer à la loi en étant, à la prochaine séance du Conseil Municipal, lecture du procès-verbal, transcrit au registre étant entendu que l'Assemblée communale pourra y apporter les modifications qu'elle jugera nécessaires.

Je vous prie de vouloir bien convoquer le Conseil à cet effet, dans le plus bref délai possible.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le Préfet de la Seine

Pour le Préfet et par délégation Le Secrétaire général de la Préfecture Signé : BRUMAN.

Lettre de M. le Préfet à M. Mantelet

Paris, le 22 août 1899. Monsieur le Conseiller, Avec onze de vos collègues, formant la majorité du Conseil Municipal de Nanterre vous m'avez adressé une protestation collective concernant la rédaction, faite par M. le Maire de la commune, du procès-verbal de la séance du Conseil du 30 mai dernier.

Vous exposez qu'au moment de lire le procès-verbal de la dite séance du Conseil dont vous avez été élu secrétaire, et sur le refus du Maire Président, de vous laisser présenter au préalable vos observations, vous avez lu d'un trait de plume, sur le registre des délibérations, le procès-verbal de la dite séance qui y avait été transcrit par les soins du maire, en alléguant qu'il n'avait pas été tenu compte, dans sa rédaction, des observa-

tion des maîtres stagiaires est renvoyé à la commission des finances.

M. le Maire (à propos du prix du gaz au Petit-Nanterre) annonce que la Compagnie qui a poussé sa canalisation jusqu'à la Maison départementale est toute disposée à la continuer dans le Petit-Nanterre si on lui donne les garanties nécessaires.

Les habitants du Petit-Nanterre demandent un passage régulier derrière la Maison départementale. — Renvoyé à la commission de voirie ainsi que le projet de mise en viabilité de la rue des Rosiers.

La séance est levée à onze heures et demie.

Nanterre, 28 août 1899. MANTELET.

Vu le maire : A. HENNAPE.

Lettre de M. le Préfet à M. le Maire

Paris, le 22 août 1899. Monsieur le Maire, Après les explications que vous m'avez fournies au sujet des incidents soulevés au sein du Conseil Municipal au début de la séance du 4 août courant, j'ai l'honneur de vous informer que je viens d'invoquer M. Mantelet, secrétaire élu du Conseil, à se conformer à la loi en étant, à la prochaine séance du Conseil Municipal, lecture du procès-verbal, transcrit au registre étant entendu que l'Assemblée communale pourra y apporter les modifications qu'elle jugera nécessaires.

Je vous prie de vouloir bien convoquer le Conseil à cet effet, dans le plus bref délai possible.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le Préfet de la Seine

Pour le Préfet et par délégation Le Secrétaire général de la Préfecture Signé : BRUMAN.

Lettre de M. le Préfet à M. Mantelet

Paris, le 22 août 1899. Monsieur le Conseiller, Avec onze de vos collègues, formant la majorité du Conseil Municipal de Nanterre vous m'avez adressé une protestation collective concernant la rédaction, faite par M. le Maire de la commune, du procès-verbal de la séance du Conseil du 30 mai dernier.

Vous exposez qu'au moment de lire le procès-verbal de la dite séance du Conseil dont vous avez été élu secrétaire, et sur le refus du Maire Président, de vous laisser présenter au préalable vos observations, vous avez lu d'un trait de plume, sur le registre des délibérations, le procès-verbal de la dite séance qui y avait été transcrit par les soins du maire, en alléguant qu'il n'avait pas été tenu compte, dans sa rédaction, des observa-

lignes écrites que vous lui aviez remises en vue de la rédaction définitive du procès-verbal.

Si la loi municipale ne spécifie pas expressément par où le compte rendu sommaire qui doit être affiché dans la huitaine, ainsi que le procès-verbal en extenso, seront rédigés, on doit admettre cependant que le Secrétaire du Conseil, à qualité pour le rédiger, mais il faut reconnaître également que le Secrétaire du Conseil devra soumettre son travail au Maire. L'entente entre le Secrétaire du Conseil et le Maire sur ce point, est donc nécessaire.

Dans l'espèce, cette entente n'ayant pu se produire et faute d'un compte rendu intégral rédigé par vous. M. le Maire de Nanterre était fondé à faire transcrire sur les registres des délibérations le procès-verbal rédigé, sur son ordre, par le Secrétaire de la mairie, et c'est à tort, que vous avez cru pouvoir blâmer d'un trait de plume sur ce registre, le procès-verbal dont il s'agit.

Cet acte s'explique d'autant moins, qu'aux termes de la loi vous pouvez, après lecture faite, présenter les observations ou réserves que vous auriez jugé nécessaires et réclamer leur insertion au registre des délibérations.

Je ne puis donc que vous engager, Monsieur le Conseiller, à suivre les règles qui sont tracées par la loi municipale et j'invite, en conséquence M. le Maire de Nanterre à réunir de nouveau le Conseil, pour entendre la lecture et arrêter le procès-verbal de la séance du 30 mai 1899.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Préfet de la Seine
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général de la Préfecture
BRUMAN.

Lettre de M. Mantelet
à M. le Préfet

A M. le Préfet de la Seine,
Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser réception de votre lettre du 22 courant (n° 1.701) au sujet d'un procès-verbal de la séance du 30 mai 1899, conseil municipal de Nanterre, procès-verbal biffé de ma main, comme faux, sur le registre des délibérations du Conseil à la séance du 4 août dernier.

Ce procès-verbal, en effet, n'est autre chose que la reproduction intégrale d'une affiche apposée par M. le Maire douze jours après la séance et transcrit sur le registre des délibérations seulement deux mois après.

Or, au lendemain de la séance, c'est-à-dire le 31 mai j'ai dressé un canevas très net et complet du procès-verbal en laissant au secrétaire de la mairie le soin de remplir les parties les moins intéressantes et en lui annonçant que je lui enverrais le lendemain (ce que j'ai fait) en extenso, trois parties que je me réservais de traiter moi-même.

Donc, quarante-huit heures après la séance, le secrétaire de la Mairie avait reçu de moi toutes les instructions, et pouvait marcher.

J'avais qualité pour agir ainsi, vous voulez bien le reconnaître.

J'ai fait en conscience et sans retard mon devoir de secrétaire du conseil.

Ni le secrétaire de la Mairie, ni le Maire qui le couvre, n'ont fait le leur en substituant, sans m'en avertir, un procès-verbal ainsi rédigé un procès-verbal de fantaisie, faux par ce seul fait qu'il n'est pas le mien, et qui présente en outre des lacunes intéressantes.

J'avais donc le droit et le devoir de protester d'une façon tangible et durable à la fois, et contre le fait et contre le procédé aussi, malgré la forme très adoucie du blâme que vous m'adressez, j'ai le regret de vous informer que je ne puis changer d'opinion sur ce point : faux est le procès-verbal transcrit, faux il restera.

Je suis avec respect,
Monsieur le Préfet,
Votre très humble et très obéissant serviteur.

MANTELET,
Conseiller municipal
à Nanterre.

Cela devait arriver : Le succès de l'Amara Blanqui, devenu l'apéritif à la mode, nous vaut des contrefaçons de cet amer exquis. Il faut donc se méfier et exiger de l'Amara Blanqui, de Nice

DÉMENTI A J. E. T.

Qui donc se cache sous ce pseudonyme ? Allons un bon mouvement, ayez donc le courage de vous dévoiler !

— Au second tour de scrutin, j'ai fait remarquer que la dame Finet avait été occupée pendant quelques temps chez M. Roy, qu'elle y gagnait très peu (0 fr. 10 l'heure) à y porter des charges très lourdes, qu'elle était très intéressante, vu son grand âge et j'ai attiré l'attention du Conseil sur sa candidature.

Au contraire, au sujet de la dame Tatreau, j'ai fait remarquer que sa situation semblait quelque peu irrégulière, que du reste, M. Blanche pourrait, à cet effet, nous fournir plus amples renseignements.

Mmes Tatreau et Finet ayant chacune huit voix, M. Blanche fit remarquer qu'il était préférable de voter pour la plus âgée, ce qui fut fait, non par moi.

En conséquence, j'oppose à l'insertion de J.-E.-T. (puisqu'il y était, à la séance), le démenti le plus formel.

A. HENNAPE.

LA DEBACLE

Ah ! oui, mes enfants, quelle débacle ! Il faut avoir assisté à l'inoubliable séance de samedi pour pouvoir s'en rendre un compte exact.

Je vais essayer tout de même, officieusement, avec la loyauté qui me caractérise et avec les faibles moyens fantoches que je possède (attrape Jean) de narrer aux lecteurs du Journal un compte-rendu, autant que possible fidèle et spirituel (ne te donne pas de coup de pied, Jules) de cette séance qui pourra compter dans la vie administrative des quatre Don Quichotte qui y ont mordulé la poussière.

Et gare à ceux qui viendront m'accuser de faux. Je possède, dans quelque coin de mon grenier, une arme admirable, héritage de famille, certaine pompe Moliéresque avec laquelle je me charge de refroidir leur ardeur.

J'ai dit quatre, parce que ceux là seuls ont été atteints en pleine poitrine et ne s'en relèveront pas. Quant aux autres, tout en soutenant, par un restant d'amour-propre, fort respectable en soi, leurs chefs de file, ils ont assisté, mornes et silencieux, à leur effondrement irrémédiable.

Que l'on veuille bien me pardonner cette longue diversion, je bavarde, je bavarde, sans songer que la place m'est mesurée.

Adoncques, nous arrivons à 8 h. 1/2 précises. En tant que vieux républicain, je pense que maintenant l'exactitude doit être la politesse du Peuple Souverain.

Nous arrivons donc à 8 h. 1/2 ; dans la salle M. Lebouvier, toujours impassible, était seul présent. Nous lui serrons la main et en nous retournant, nous apercevons M. le Maire, qui était déjà arrivé depuis quelque temps et qui, plus goguenard que d'habitude, daigne nous serrer les phalanges.

Peu de monde dans la salle à ce moment. Aussi M. Gauss en profite pour faire le malin, mais il ne l'a pas fait longtemps. Nous prenons un siège et attendons les événements. Alors, progressivement la salle s'empli.

MM. les Conseillers, des deux partis, arrivent les uns après les autres et une foule nombreuse de citoyens prend possession des sièges vacants, quitte à

manifeste moins silencieusement tout à l'heure, son sentiment à l'égard de ceux qui l'ont trompée.

A l'arrivée de M. Mantelet on lui fait une ovation grenobloise.

A 9 heures, M. le Président déclare la séance ouverte, fait l'appel nominal et invite MM. les conseillers à nommer le secrétaire.

Le secrétaire anti-fausseur est élu. M. le Président donne lecture de la lettre qu'il a reçu de M. le Préfet et invite M. le Secrétaire à lire le procès-verbal du 30 mai.

Suffoqué par les marques de sympathies (oh ! oui, va !) qui l'ont accueilli à son arrivée, le fameux mangeur de Croquemitaines, Balbutie, dit qu'il tient à lire une lettre du préfet, et patati et patata.

Devant son refus et devant la protestation de ses Collègues et de toute l'assemblée, le Président invite le Secrétaire de la Mairie, à faire la lecture du dit procès-verbal ; celui-ci étant un peu aphone, M. Caroni propose de faire la lecture.

D'une voix chantante mais sonore, il donne connaissance à l'assemblée du procès-verbal que tout le monde connaît.

M. le Président prie l'expressible secrétaire de faire ses observations.

Sidi-Mantelet s'écrit alors « Mais nous sommes d'accord, M. le Maire (explosions de rires et huées) ».

— Alors il n'est, pas faux, vous en convenez, riposte le Maire.

Sidi. — Je n'ai pas dit cela tout à fait, mais sur certains points, sur trois points, dit-il en brandissant son poing (qu'il voudrait bien voir ailleurs), nous ne sommes pas tout à fait d'accord, et il lit son procès-verbal.

Citez vos points, répond M. le Maire, qui ne s'effraie jamais.

L'innéffable secrétaire cite : Premier point. — On s'explique, tout le monde est d'accord.

Deuxième point, idem.

Dans la salle, tout le monde se tord.

On allait passer au troisième, lorsque l'honorable M. Baudé trouvant que la plaisanterie est poussée assez loin, dans le langage plein de bonhomie dont il a le secret, invite tous ses collègues dissidents à se mettre au travail.

Ce n'est pas, dit-il, à cause de l'hostilité marquée que montre M. le Secrétaire à l'égard du Chef de la Municipalité, qu'il faut que les intérêts de la Commune en souffrent. (Applaudissements continus, ou conspue Mantelet).

Malgré les protestations et les huées qui recommencent de plus belle, Sidi veut lire quand même la lettre qu'a bien voulu lui adresser M. le Préfet.

Et il la lit.

Le Grand Manitou veut parler à son tour, mais la manifestation devient tellement imposante que l'on entend vaguement quelques mots. Ne pouvant se faire entendre il retourne sa face blême et convulsée vers le public en esquissant un geste de menace vers le public et s'affaisse sur sa chaise.

A ce moment, M. Mantelet a, paraît-il, un mot malheureux, il appelle *poyou* les habitants du Plateau de Nanterre qui manifestent leur sentiment.

M. le Président invite cette fois sévèrement le public au silence, le calme se rétablit.

Pour ne pas éterniser la question et pour faire droit aux réclamations des auteurs de la pétition, M. le Maire demande qu'elle soit renvoyée à la Commission d'hygiène départementale afin qu'il soit statué.

M. le Président appuie cette motion. M. Gautier demande le vote à bulletin secret.

Effondré, lamentable il se met, les poings sous le menton, l'œil effaré, le corps penché en avant. Avec sa tête en boule de Siam, ses yeux fous, il avait l'air d'une de ces gargouilles moyennageuses qui ornent les églises.

M. Baudé en prend pitié, il demande que tout le monde signe le procès-verbal et que l'incident soit clos.

M. le Maire demande l'inscription des deux lettres lues par M. Mantelet (lettre de M. le Préfet à M. Mantelet et réponse plus que baroque de M. Mantelet à M. le Préfet et celle qu'il a reçue lui-même de M. le Préfet.

Tout le monde acquiesce, l'incident est clos.

On passe ensuite à l'ordre du jour. (Voir le compte rendu officiel).

Pendant la discussion de certains projets, M. Blusson attaque vivement M. Rotty en lui disant qu'il ne pensait absolument qu'au quartier où il avait ses intérêts, et que le plateau, quartier extramuros, avant qu'il ne s'en occupe par besoin électoral, était l'objet de son plus profond mépris.

La salle croûle d'applaudissements. Deuxième exécution.

M. Rotty devient blême sous sa jaunisse.

Un autre incident que je n'ai pu saisir, un voisin m'occupant au même moment, s'est produit sur une proposition ou une réclamation Roy concernant l'ouverture de portes. J'ai cru entendre toutefois que Son Altesse réclamait trois portes.

Une seule suffit pour faire sortir cette Majesté.

Et à ce propos nous arrivons au clou de la soirée.

M. le Président dit qu'il a reçu une pétition contre la fabrique de colle adressée à la municipalité.

Un grand nombre silence s'établit.

M. le Président fait la lecture de la pétition signée par plus de 500 protestataires, d'une lettre de 4 voisins de la fabrique de colle qui disent que si cet état de choses continue ils sont disposés, et bien d'autres comme eux, à résilier leurs baux et à quitter le pays.

M. le Maire dit qu'il y a urgence dans l'intérêt du pays à ce que le Conseil prenne une décision quelconque à cet égard.

C'est alors que M^e Gautier tendant la perche à son collègue intéressé, dit que la question des usines insalubres et l'hygiène de Nanterre ne dépendent pas de la Municipalité, que cela regarde les autorités compétentes auxquelles il y a lieu de renvoyer la pétition.

A cette sortie toute la salle redevient houleuse et hue à son tour le défenseur de la colle en criant : à bas la Colle.

Et de trois.

Le Grand Manitou veut parler à son tour, mais la manifestation devient tellement imposante que l'on entend vaguement quelques mots. Ne pouvant se faire entendre il retourne sa face blême et convulsée vers le public en esquissant un geste de menace vers le public et s'affaisse sur sa chaise.

A ce moment, M. Mantelet a, paraît-il, un mot malheureux, il appelle *poyou* les habitants du Plateau de Nanterre qui manifestent leur sentiment.

M. le Président invite cette fois sévèrement le public au silence, le calme se rétablit.

Pour ne pas éterniser la question et pour faire droit aux réclamations des auteurs de la pétition, M. le Maire demande qu'elle soit renvoyée à la Commission d'hygiène départementale afin qu'il soit statué.

M. le Président appuie cette motion. M. Gautier demande le vote à bulletin secret.

M. Wulfrand se lève et demande l'appel nominal.

M. le président appuie cette demande. Tout le monde vote oui, Le Grand Manitou lui-même veut voter avec tout le monde, mais le Maire, malgré ses protestations, dit qu'il n'accepte pas son

vote qui ferait annuler la décision, puisqu'il est le seul intéressé dans la question.

La séance est levée à minuit vingt au milieu des cris « Conspuez Mantelet, conspuez Roy, Démission ! » sur l'air des *Lampions* ; la manifestation se continue au dehors et il est certain que si les quatre édiles étaient sortis à ce moment on leur aurait fait une gigantesque conduite de Grenoble.

Jules OUVRIER.

Nous reviendrons prochainement sur les conséquences politiques de cette séance et des résultats qui en pourront découler, mais nous pouvons être assurés qu'à l'avenir MM. les Conseillers vont se mettre vigoureusement au travail et qu'il laisseront de côté, dans l'intérêt du pays, toute discussion qui lui serait contraire.

J. O.

Opinion d'un ex-Adjoint

Des citoyens qui assistaient à la conduite de Grenoble faite samedi par 400 électeurs aux disqualifiés Mantelet, Roy et consorts nous disent que M. Laurent Nézet, qui servait de garde du corps à ses dignes acolytes, aurait répondu à quelques citoyens qui interpellèrent vivement que les autres Sa Majesté la Colle. « Vous seriez bien contents, si vous creviez de faim, de venir travailler à 6 sous de l'heure ». Ces paroles sont très graves dans la bouche d'un ancien magistrat. Je conseillerais à M. Laurent Nézet, le célèbre protestataire contre les écoles, de démissionner au plus vite s'il tient à être bien vu dans les rues de Nanterre, et à aller se faire désinfecter ensuite.

Dans mon article j'avais dit quatre. Maintenant ils sont cinq. A qui le tour ?

J. O.

LE SQUARE DE LA GARE

Au dernier moment on nous fait part d'une nouvelle que nous n'avons pu encore contrôler.

Les partisans de la Colle, d'accord avec l'usinier, auraient l'intention de vendre leurs terrains pour acheter le square et y transférer l'usine.

Tribune Libre

Toujours la Colle !

Le Comité de la section de l'avenue de Ruell des INTERETS LOCAUX nous prie d'insérer les lettres suivantes :

Nanterre, ce 20/8 1899.

Monsieur le Maire,
Il est bien regrettable que la cause si intéressante que nous plaïdons et dont vous avez pris la défense avec tant de courage, n'ait encore d'autre effet que d'empirer la situation intenable qui nous est faite par la fabrique de colle.

Depuis samedi soir, l'air est irrespirable et mon habitation quoiqu'on tienne hermétiquement fermée est cependant imprégnée de cette odeur infecte qui écoure et indispose.

J'ai signé, ce soir, la nouvelle pétition que M. Bohny à l'honneur de vous adresser, mais avec le ferme espoir cette fois, qu'elle aura un effet immédiat et salutaire.

Si cet usinier n'a pas légalement le droit d'empoisonner ses semblables, la

préfecture de police, qui a fait faire une enquête, doit intervenir sans retard et faire cesser cet état de choses.

Bien convaincu que nos intérêts ne sauraient être défendus que par vous, je vous prie, Monsieur le Maire, d'agréer mes salutations empressées.

F. NOVION.

Villa Anatole, rue des Bois, Nanterre.

Nanterre, le 26 août 1899.

Monsieur le Maire,
Nous avons l'honneur de vous confirmer notre lettre du 16 août relativement à la mauvaise odeur répandue dans notre quartier par l'usine de MM. Roy et Cie.

La visite reçue quelques jours après d'un inspecteur de la préfecture, nous avait prouvé que notre pétition n'était pas restée lettre morte et nous avait donné l'espoir d'une prompte solution.

La question de la colle ayant de plus été agitée dans la séance extraordinaire du Conseil municipal de samedi soir, nous donnait un nouvel espoir, bien court, hélas, car jamais, au grand jamais, nous n'avons été empoisonnés comme nous le sommes depuis deux jours.

Depuis dimanche matin jusqu'à ce soir 8 heures, moment où je vous écris, la puanteur (excusez l'expression, aucun autre mot n'exprimerait aussi fidèlement) a été telle que nous en étions littéralement indisposés.

Nous vous supplions donc très instamment, Monsieur le Maire, de vouloir bien user de votre haute influence pour que satisfaction soit donnée aux très légitimes réclamations de vos administrés.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

E. BOHNY LACHESNAYE, aîné
12, rue Bois. 18, rue du Bois.
F. NOVION E. ROCHET
18, rue du Bois. 18, rue du Bois.

P. S. Des gens du quartier prétendent que cette organisation de puanteur constituerait un acte de représailles en réponse de la petite manifestation dont M. Roy aurait eu les honneurs à la sortie de la séance de samedi soir. Un acte pareil serait-il possible ? nous nous refusons à le croire, car un homme, serait-il Roy, n'a pas le droit d'empoisonner ses semblables.

Nouvelles Locales

Le mardi, 29 août, à l'audience de compétence de M. le Juge de paix de Courbevoie, M. Hubert, demeurant chez Mme Salle, 54, rue de Saint-Germain, a été condamné par défaut à payer la somme réclamée par M. Huby et aux frais et dépens.

Le 28 août, vers cinq heures et demie du soir, le sieur Paillot, Eugène, demeurant impasse du Quignon, à Nanterre, conduisait une charrette attelée d'un cheval, lorsque en passant sur la voie du tramway au bout de la rue de Chanzy, son attelage fut renversé par une machine venant de Paris. Paillot fut jeté à terre et blessé à la tête et aux mains ; son cheval fut également blessé et sa voiture très endommagée.

La gendarmerie a ouvert une enquête pour établir les responsabilités.

Le nommé Beuchot, Louis, cinquante-trois ans, journalier, demeurant 9, rue Saint-Germain se rendait le 23 août vers, onze heures du soir, à Courbevoie à la rencontre d'une de ses amies, lorsqu'il a été attaqué à l'angle des rues Kléber et du Centre par une bande de quatre ou cinq individus qui, après l'avoir terrassé, lui ont enlevé son portefeuille contenant la somme de dix francs. Beuchot qui était en léger état d'ivresse n'a pu donner le signalement de ses agresseurs et a déposé une plainte au commissariat de Courbevoie.

Le 28 août 1899, à quatre heures du soir, deux enfants âgés de cinq et sept ans étaient assis rue Saint-Denis et pleuraient, un agent les ayant aperçus leur demanda pourquoi ils pleuraient, ils lui donnèrent comme réponse qu'ils étaient venus avec leur père qui était parti à la pêche et qu'il les avait abandonnés.

Toutes les indications qu'ils pouvaient donner consistaient à dire qu'ils demeuraient rue Manissier ; les agents présumant que ça ne pouvait être qu'à Puteaux conduisirent les enfants à cette adresse, quand passant rue des Venets ils ont aperçu la mère couchée dans un champ dormant d'un profond sommeil, sans se préoccuper de ces petits êtres qui étaient partis depuis trois heures.

Contravention a été dressée contre cette mère peu recommandable, pour abandon d'enfants.

Trois individus étant dans un léger état d'ivresse étaient attablés chez un marchand de vins avenue de la République, ces individus après avoir cassé une table en marbre estimée 16 francs, refusaient de sortir et de payer ; les agents étant intervenus ont mis les délinquants les frères L..... à la porte. S'étant offerts à payer ils ont été laissés en liberté après avoir été prévenus qu'à la prochaine infraction contravention serait dressée contre eux.

Le 29 août à deux heures du matin, les agents de Nanterre étant en tournée de nuit ont trouvé à l'entrée du boulevard du Midi, une voiture de déménagement qui était abandonnée ; descendant le boulevard un cheval nu était également abandonné. Après avoir mis le cheval en fourrière provisoire, les agents ont fait prévenir M. Dequed, rue Cardinet, à Paris, à qui appartenait le cheval et la voiture et qui a pu en rentrer en possession, après avoir déclaré qu'étant à Chatou en stationnement, des malfaiteurs lui avaient enlevé sa voiture et l'avaient laissée à l'endroit indiqué ci-dessus, après avoir détélé le cheval.

M. Carton, fils, puisater, a trouvé boulevard du Couchant, une reconnaissance du Mont-de-Piété et l'a déposé au Poste de police.

AVIS

On demande un apprenti chez M. Bruyère, menuisier, rue du Chemin-de-Fer, 32. Pour tous renseignements s'y adresser.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Lacaux, Charles, route de Charles X, 7 ; Bailly, Blanche, route de Paris, 2 ; Liénard, Marthe, rue Saint-Germain, 1 ; Azambre, Maurice, avenue de la République, 75 ; Paul, André, avenue de la République, 75 ; Korner, André, avenue de Félix Faure, 49 ; Lemaire, Isabelle, avenue de la République, 75.

PUBLICATION. — M. Boileau et Mlle Ouilion, à Nanterre.

MARIAGE. — M. Schweitzer et Mme ve De-mussy, à Nanterre.

DÉCÈS. — Enfant Legrand, 4 mois, chemin des Grands-Buissons ; enfant Dumazud, 2 ans, lieu dit le Moulin-Allard ; Mme ve Lévy, 27 ans, rue de Saint-Germain, 97 ; enfant Rousseau, 5 mois, rue Sadi-Carnot, 89 bis ; M. Doloue, 49 ans, route de Paris, 71 ; Mme Liénard, 25 ans, rue Saint-Germain, 1 ; M. Quesselle, 42 ans, rue de Bezons.

LA SURDITÉ DES ENFANTS

Ses Dangers, son Traitement, sa Guérison

« Guérir un enfant sourd, c'est lui épargner la surdité-mutité. » En effet, l'avis des praticiens les plus autorisés est que tout enfant dont l'ouïe se trouve altérée, diminuée ou gravement compromise avant l'âge de huit ans, est menacé de perdre la parole ou de ne pouvoir l'apprendre s'il est tout à fait jeune.

C'est donc à ce grave danger qu'a échappé la jeune Struennens dont le père, M. Henri Struennens, commerçant à Eysingen (Belgique), écrit la lettre ci-dessous :

« Je suis très heureux de vous annoncer qu'après avoir fait suivre régulièrement pendant dix jours à ma fille le traitement que vous lui avez prescrit, elle est complètement guérie de la surdité dont elle souffrait depuis deux ans. »

Cette lettre que nous lisons dans le *Journal de la Surdité, des malades de l'Oreille, du Larynx, de la Gorge et du Nez*, le plus important des journaux otologiques, démontre l'indispensable utilité de sa lecture, non seulement pour les parents dont les enfants éprouvent le moindre symptôme de cette infirmité, dont les suites peuvent être si graves pour l'avenir du cher bébé, mais encore pour tous ceux qui éprouvent le moindre trouble du sens de l'audition, le plus léger bourdonnement, la plus petite douleur d'oreille, du larynx, de la gorge ou du nez.

Ce journal fait connaître, en effet de nombreux guérisons. Il donne d'excellents conseils d'hygiène et procure à chacun les moyens de se guérir rapidement sans déplacement aucun.

Dans un but de vulgarisation louable, il est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande au directeur, 112, boulevard Rochechouart, à Paris.

Pierre FIDERT.

Le 29 août à deux heures du matin, les agents de Nanterre étant en tournée de nuit ont trouvé à l'entrée du boulevard du Midi, une voiture de déménagement qui était abandonnée ; descendant le boulevard un cheval nu était également abandonné. Après avoir mis le cheval en fourrière provisoire, les agents ont fait prévenir M. Dequed, rue Cardinet, à Paris, à qui appartenait le cheval et la voiture et qui a pu en rentrer en possession, après avoir déclaré qu'étant à Chatou en stationnement, des malfaiteurs lui avaient enlevé sa voiture et l'avaient laissée à l'endroit indiqué ci-dessus, après avoir détélé le cheval.

M. Carton, fils, puisater, a trouvé boulevard du Couchant, une reconnaissance du Mont-de-Piété et l'a déposé au Poste de police.

EN 20 JOURS
GUÉRISON
RADICALE
de l'Anémie
Par le LIQUIDE DE ST-VINCENT-DE-PAUL
Seul Spécialité autorisée spécialement.

Pharmacie de la CHARITÉ, 100, Rue Saint-Denis, PARIS
GUÉRISSON, Pharmacie-Clinique, 1, Passage Bazillier, Paris.
En vente dans toutes les Pharmacies

Le Directeur-Gérant : E. HURY.

PASQUIER, horloger

7, Rue Sadi-Carnot

NANTERRE

Réparations de Montres,

Pendules et Bijoux.

REMONTAGE DE PENDULES

à l'année

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT

MENIER.

Exiger le véritable nom

ON DEMANDE

Jeune fille

de 17 à 20 ans, pour servir de

bonne à tout faire.

S'adresser aux Bureaux du

Journal.

DEMANDER dans TOUTES les PHARMACIES
La VÉRITABLE
TISANE
DÉPURATIVE CONCENTRÉE des
QUAKERS
BIEN SUPÉRIEURE
AUX AUTRES. Agréable à prendre.
RECOMMANDÉE PAR LES MÉDECINS
dans le traitement de toutes les Maladies provenant
de l'impureté du sang.
Vente en Gros : ÉTATS-UNIS, 228, West Street, NEW-YORK.
FRANCE, 200, Rue Saint-Antoine, PARIS

Vente au détail à Nanterre : chez M. LABOUREUR, rue du Chemin-de-Fer, 31, dépositaire également de la GRANULEINE, contre les diarrhées infantiles, SIROP PECTORAL, contre les toux rebelles, VALERIANATE D'AMMONIAQUE, médicament couronné par l'Académie de médecine.